



Les Abymes, le vendredi 2 février 2018

Collèges : le manque de moyens refusé par les conseils d'administration

Alors que le Recteur organise à grands frais des assises durant lesquelles n'auront le droit de s'exprimer que les membres de son administration, les conseils d'administration des collèges de l'académie votent contre l'insuffisance de moyens humains et les suppressions de postes.

A ce jour, voici la liste des établissements ayant refusés de voter contre les répartitions de moyens jugés insuffisants :

- collège *les Roches Gravées* (Trois-Rivières) ;
- collège *Pitat* (Basse-Terre) ;
- collège *Courbaril* (Pointe-Noire) ;
- collège *Aurélie Lambourde* (Les Abymes) ;
- collège de Grand-Bourg (Grand-Bourg) ;
- collège *Nelson Mandela* (Capesterre de Marie-Galante) ;
- collège *Edmond Bambuck* (Le Gosier) ;
- collège *Gourdeliane* (Baie-Mahault) ;
- collège *Félix-Aladin Flémin* (Deshaies)

Plusieurs de ces établissements ont demandé une audience au Recteur ou à ses services, pour le moment, il semble que le Recteur a mieux à faire que de s'occuper de l'urgence dans les établissements.

Alors qu'il en a la possibilité, il n'a donné aucun moyen spécifique pour le créole, le latin, le grec, les classes euro-caribéennes. Il choisit de diminuer l'ouverture culturelle de nos élèves. Pourquoi ?

Nous remercions les parents d'élèves, conscients que les moyens humains, distribués par le Recteur sont insuffisants pour assurer la réussite de leurs enfants.

Pas un établissement en France n'a moins de moyens que certains de nos collègues.

Nous rappelons à toute fin utile au Recteur que l'Académie ne se limite pas aux portes du Rectorat.

SNES-FSU Guadeloupe

2 résidence les Alpinias

Morne Caruel

97 139 Les Abymes

0590.90.10.21

guadeloupe@snes.edu

<http://guadeloupe.snes.edu>

<https://www.facebook.com/SnesFsuGuadeloupe/>